

BULLETIN COMMUNAL

Commune: 071/858100 - info@lesbonsvillers.be | www.les-bons-villers.be Administration communale de Les Bons Villers - Place de Frasnes, 1



Avril 2018 N°33



- Que faire en cas d'accident nucléaire?
- Opération de développement rural: 1^{er} Bilan
- Remplissage des déclarations fiscales - nouvelle procédure



DÉVELOPPEMENT RURAL : LES CITOYENS SONT À LA MANOEUVRE !

L'opération de développement rural débutée il y a un an par notre commune commence à produire ses premiers résultats concrets. Pour rappel, un ensemble de rencontres citoyennes et d'interviews ont été organisées. Le bureau d'études DR(EA)²M a été chargé d'établir un diagnostic qui a mis en évidence les principales réalisations de notre dernier Programme Communal de Développement Rural. La Fondation Rurale de Wallonie nous a accompagnés dans la mise en place d'une nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

Cette commission citoyenne s'est réunie à plusieurs reprises, en assemblée plénière et en groupes de travail thématiques, s'est rendue sur le terrain, pour finalement dégager 6 axes principaux, dans lesquels on retrouve les principales attentes des bonvillersois. Le résultat de ce bel exercice de démocratie participative vous est présenté en détail en pages 4 et 5. Après un temps d'arrêt imposé par les opérations électorales, la CLDR reprendra ses travaux, afin de valider les projets concrets qui permettront à toutes et tous de se sentir bien dans sa commune.

C'est notre seule ambition, et la meilleure garantie pour Les Bons Villers de rester, dans les années futures, une commune agréable à vivre, ancrée dans sa ruralité tout en étant tournée vers l'avenir. Merci aux citoyennes et aux citoyens qui accompagnent leur commune, leurs villages, leur terroir, leur culture locale dans ce nouveau défi !

Emmanuel Wart, Bourgmestre.

Que faire en cas d'accident nucléaire ?



Il y a cinq sites nucléaires en Belgique. Les plus importants sont les centrales nucléaires de Doel et de Tihange. Il y a aussi les sites de Mol, Dessel et Fleurus. Deux centrales nucléaires se situent également à moins de 20 km de nos frontières, à Borssele (Pays-Bas) et Chooz (France).

Le risque d'un accident nucléaire sur l'un de ces sites est faible mais ne peut pas être tout à fait exclu. Il est dès lors important que vous connaissiez aussi le risque nucléaire, les actions des autorités et la bonne manière de vous protéger.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

Les centrales nucléaires mais aussi le secteur médical et industriel, utilise la radioactivité, par ex. pour la production d'électricité ou d'imagerie médicale. La radioactivité est un phénomène naturel. Notre corps reçoit chaque jour une dose de radiation provenant de la terre et de l'univers. Cependant, une exposition à une dose importante de radiation peut affecter la santé.

Si malgré le vaste système de sécurité, quelque chose tournait mal dans une installation nucléaire, plusieurs procédures et plans d'urgence entrent en vigueur. Ceux-ci doivent faire en sorte que les conséquences de l'incident restent limitées pour l'homme et l'environnement.

Un rejet radioactif peut, exceptionnellement, se produire dans l'air, l'eau ou en surface. Il y a un risque de contamination (particules radioactives sur la peau ou les vêtements) ou d'irradiation (rayonnement radioactif à distance) en cas de libération de matières radioactives.

QUE FONT LES AUTORITÉS ?

Les autorités et les exploitants des installations nucléaires collaborent pour limiter les risques au minimum. L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) contrôle la sécurité des sites nucléaires de manière stricte. Elle contrôle si toutes les conditions de sécurité ont été strictement respectées.

Comme il est impossible d'exclure une situation d'urgence, les autorités, exploitants et services de secours rédigent des plans d'urgence qu'ils testent régulièrement. A l'aide de ces plans et procédures, ils tentent d'avoir aussi rapidement que possible la situation d'urgence sous contrôle et de limiter au maximum l'impact sur la population et l'environnement.

QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si un accident nucléaire se produisait quand même, protégez-vous contre la radiation ou la contamination en vous mettant à l'abri.

- 1. Rentrez et restez à l'intérieur**
- 2. Fermez portes et fenêtres et coupez les systèmes de ventilation.**
- 3. Écoutez les recommandations des autorités.**

Les autorités peuvent aussi conseiller aux riverains d'un site nucléaire, aux jeunes de moins de 18 ans, aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent de prendre des comprimés d'iode.

Notre commune se situe dans la zone de planification fixée à 10 km autour de l'Institut national des Radioéléments (IRE) de Fleurus. Dans cette zone, il est prévu en cas d'accident nucléaire une mise à l'abri et une prise de comprimés d'iode stable, et ce uniquement sur recommandation des autorités compétentes. De ce fait, il est conseillé à toute personne de la zone d'aller chercher préventivement et gratuitement ces comprimés chez le pharmacien. Pour ce faire, munissez-vous de votre carte d'identité.

Les comprimés fabriqués en 2010 et distribués en 2011 sont toujours valables jusque fin 2020. Pour les collectivités et les entreprises, un module permettant de calculer le nombre de boîtes nécessaires se trouve sur le site www.risquenucleaire.be. Vous y trouverez également des informations utiles en lien avec cette matière.

Cette campagne est une initiative du Centre de Crise, suite à l'actualisation du plan d'urgence nucléaire national. Vous voulez en savoir plus ? Surfez sur www.risquenucleaire.be





Les Bons Villers 2030 : ça se prépare aujourd'hui

Plus d'une centaine de communes wallonnes mènent actuellement une Opération de Développement Rural (ODR). Cette opération a pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel. La Wallonie dispose d'un budget spécifique destiné à financer certains projets des ODR pour soutenir l'effort de la réflexion globale et de la participation citoyenne.

En 2017, Les Bons Villers s'est lancée dans sa troisième Opération de Développement Rural.



Un projet imaginé avec les citoyens

L'Opération de Développement Rural laisse la part belle aux citoyens. En mai 2017, vous avez été près de 200 personnes à participer aux consultations villageoises ! Ces réunions ont permis de recueillir l'avis des Bons Villersois concernant la vie l'entité. Afin de compléter le tableau, les associations et les agriculteurs ont aussi été rencontrés. Entre novembre et février, 6 groupes de travail ont ensuite planchés sur des idées de projets à mettre en œuvre dans les années à venir. Au total, 174 propositions ont été recueillies ! Ici aussi, les Bons Villersois étaient aux rendez-vous.



Une commission citoyenne pour épauler la Commune

Pour mener à bien son Opération de Développement Rural, la Commune bénéficie depuis septembre 2017 du soutien de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). La CLDR comprend 60 Bons Villersois et Bons Villersaises issus d'horizons différents. Elle est chargée de réfléchir aux grands défis qui attendent l'entité dans les années à venir. Elle définit avec la Commune les différents projets d'envergure pour y répondre et participe à leur mise en œuvre. La CLDR a la particularité de mêler habitants et élus, en effet elle comprend 50 citoyens et 10 représentants du Conseil communal. Elle est également chargée d'être un relais entre la population et la Commune.

6 priorités d'action pour 2030

Ces différentes rencontres ont permis d'identifier les priorités d'actions à mettre en œuvre d'ici à 2030 à travers l'Opération de Développement Rural. Des projets plus précis permettront de concrétiser ces priorités. Ils sont en cours de réflexion.

1 Etre une commune agricole qui s'ancre durablement dans une économie circulaire et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques

L'objectif est de maintenir le caractère rural de l'entité et de continuer à soutenir les agriculteurs et les producteurs locaux. La volonté est également de développer une économie circulaire qui renforce les acteurs économiques du territoire.

2 Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles

Les Bons Villers dispose d'un patrimoine historique, culturel et naturel de qualité. Il s'agira de le préserver et de le faire connaître.

3 Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique

Les Bons Villers contribuera aux efforts climatique à travers une diminution des consommations énergétiques de l'administration communale, une sensibilisation de la population et le développement des énergies renouvelables.

4 Etre une commune pour tous veillant au bien-être social

L'ambition est de promouvoir les liens entre les générations, favoriser la rencontre et de combattre l'isolement. Des actions seront notamment développées pour aménager des lieux de rencontres pour tous, soutenir la vie associative et permettre aux Bons Villersois de bien vieillir dans leurs communes.

5 Etre une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture

A travers l'Opération de Développement Rural, l'objectif est de poursuivre les aménagements pour les modes doux et la sensibilisation à leur utilisation.

6 Développer l'identité communale et la communication

Cette priorité est transversale. Elle vise à faire mieux connaître la commune de Les Bons Villers à l'extérieur et à améliorer la communication sur le territoire.

Envie d'en savoir plus ?

Toutes les informations concernant l'ODR est disponible sur le mini site www.lbv2030.info ou via la page d'accueil du site internet communal.

Vous pouvez également prendre directement contact avec Delphine Deblaer

Administration communale de Les Bons Villers
delphine.deblaer@lesbonsvillers.be - 071/85.81.12





PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

COMMUNE DE LES BONS VILLERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées avec ouverture de voirie introduite par SOTRABA sa ayant établi ses bureaux Chaussée de Nivelles 121 à 1400 Nivelles. Le bien concerné est situé à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, entre les rues Henri Loriaux, François Givron, Zéphirin Flandre et Drève de la Source. Le projet consiste en la réalisation d'un nouveau quartier résidentiel de 72 logements avec jardins privatifs, placettes et espaces verts publics, emplacements de stationnement, la modification du relief naturel du sol, la suppression d'un bosquet, la création d'un bassin tampon, l'ouverture de nouvelles voiries communales, la suppression et la modification du tracé de sentiers repris à l'Atlas vicinal.

Le projet est soumis à enquête publique conformément aux législations suivantes :

- Articles D.29-1 § 1^{er} et suivants et D.74 du Code l'Environnement – Projet de catégorie B avec étude d'incidences sur l'environnement ;
- Article D.IV.40 du Code du Développement Territorial – Écarts au Schéma d'Orientation Local « PCA n°3 dit la Chapelle » ;
- Article 12 et suivants du Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale – Création, suppression et modification de voiries communales (ou sentiers) ;

L'enquête sera ouverte du **lundi 26 mars au vendredi 27 avril 2018 inclus**.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 16h00 durant l'enquête. Des permanences seront également réalisées uniquement sur rendez-vous (à convenir au plus tard la veille, au numéro suivant : 071/858.110) les 28 mars, 11 avril, 18 avril, 25 avril de 14 heures à 20 heures et le 7 avril de 9 heures à 12 heures à la même adresse. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou urbanisme@lesbonsvillers.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser, avant la clôture d'enquête, soit par courrier postal, à l'attention du Collège communal – Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbonsvillers.be, soit par télécopie au numéro suivant : 071/858.118, soit remises directement au service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (le cachet de la poste faisant foi). Sous peine d'irrecevabilité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à la clôture de l'enquête, le 27 avril 2018 de 9h00 à 15h00 à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis d'urbanisme de la présente enquête publique est le Collège communal de Les Bons Villers. L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de création et modification de voiries communales est le Conseil communal de Les Bons Villers.

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ

Le Bourgmestre

Emmanuel WART

LE COIN DES SENIORS

Coup d'oeil dans le retro!



Salon Creativa du 9 mars



Bingo du mois de février

ACTIVITÉS FUTURES :

Barbecue : le vendredi 27 avril à 12h30 barbecue au complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies
Apéritif – barbecue (saucisse- lard – brochette de poulet crudités) – dessert – café – prix 15€

Maison médicinale de Flobecq : le lundi 7 mai
Visite guidée – dégustation – repas du jour – 18€

Ouverture d'un nouvel atelier le vendredi 20 avril :

L'atelier de la mémoire sera dirigé par Mme Demeure Dominique à raison de 2 fois /mois
Maison de village de Mellet – atelier gratuit – place limitée à 18 personnes.
« Avant j'étais vieux » : L'atelier de la mémoire proposera des exercices ludiques et pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire : mémoire ancienne, mémoire immédiate, mémoire visuelle et auditive.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription à ces différentes activités prendre contact auprès de Mme Kerckhove Chantal & Mme Leclercq Sabine du service de cohésion sociale au 071 823172.

RECRUTEMENT D'ANIMATEURS

Nous recherchons des **ANIMATEURS** de plus de 18 ans pour le **CENTRE DE VACANCES** se déroulant du 16 juillet au 10 août 2018.

Lettre de motivation et cv à envoyer au Collège communal, Place de Frasnes, 1 6210 Les Bons Villers au plus tard pour le vendredi 4 mai.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la cohésion sociale :

Tel : 071/823.173

Mail : cohesionsociale@lesbonsvillers.be

ÉCHO DU STAGE DE CARNAVAL 2018

Cette année, c'est sous un ciel relativement clément que le service de Cohésion Sociale a organisé le stage de Carnaval du 12 au 16 février 2018. Comme chaque années, nos animateurs ont proposé un programme bien fourni et de qualité.

En prélude à cette semaine récréative, les enfants ont visité l'exposition « Les folles machines de Léonard De Vinci à l'Abbaye de Villers-la-Ville. De quoi inspirer nos jeunes génies en herbe !

Une nouvelle catégorie d'âges pour les ados a été intégrée à la programmation et s'est déroulée à la MJ80 de Mellet. Après cette première expérience positive, elle sera maintenue pour les prochaines organisations.

D'autres sorties et activités ont jalonné la semaine : sortie au carnaval de Charleroi, balades en plein air, mais encore...

Chez les 3-5 ans :

Ateliers culinaires, préparation de soupes et douceurs sucrée, activités psychomotrices qui développent leurs capacités physiques et relationnelles, activités artistiques et ludiques, créations en pâtes à sel, sortie en plaine de jeux ainsi que cinéma, grimage, fête de fin de stage, etc.

Chez les 6-8 ans et les 9-12 ans

Découverte de l'univers De Vinci par un grand jeu de l'oie, ateliers « petits chimistes » et également des ateliers culinaires, lectures de contes, jeux d'extérieurs, sports, etc.



Chez les 13-16 ans :

Ateliers graffiti sur toile, création de masques, ateliers culinaires, activités sportives, etc.



FERME DE LA CHAPELETTE
JOURNÉES FERMES OUVERTES
LES 23 ET 24 JUIN 2018
DE 10h A 18h
LEGUMES DE SAISONS
En direct du producteur
1, Rue de la Chapelette - 6210 Frasnes-Lez-Gosselies
071/85.05.02 - 0472/927.960
Programme sur www.fermedelachapelette.com
Visite guidée-Petite restauration-Animation
Le dimanche Barbecue sur réservation

Nouveau magasin A partir du 2 mai

Plus de choix en produits locaux

Wallonie agriculture Apaq-W

JFO

TRANSPORT SOCIAL COMMUNAL

La commune de Les Bons Villers propose, pour les habitants de l'entité, un service de transport social permettant de prendre en charge des déplacements :

- Médicaux (hospitalisation, consultations, pharmacien,...)
- Administratifs (CPAS, mutualité,...)
- Socioculturels (ateliers, réunions proposés par les mouvements associatifs,...)

Une participation financière vous sera demandée :

- 0,33 €/km
- Temps d'attente sur place : 0,90€ par 1/4 heure (la 1ère heure); 1€ par 1/4 heure (la 2ème heure).

Pour tout renseignement concernant les conditions d'admission, veuillez contacter Monsieur Raphaël September au 071/823.174 ou par mail à l'adresse raphael.september@lesbonsvillers.be



APPEL AUX ASSOCIATIONS

Notre commune met à jour sa liste des associations du territoire!

Si vous désirez que votre association soit reprise dans celle-ci, vous pouvez prendre contact avec Delphine Deblaer avant le 1er mai 2018 à l'adresse delphine.deblaer@lesbonsvillers.be ou par téléphone (si vous n'avez pas internet) au 081/85.81.12.

BESOIN D'AIDE POUR JARDINER, DÉMÉNAGER, SERVIR À UN SOUPER,... ?

Les **PIONNIERS DE RÊVES** sont à votre service à prix très démocratique (6€/heure par Pionnier). **Contactez** Gerboise (Alexis GOCHET) au 0474/63.20.02 *Merci de le faire au minimum 4 jours à l'avance !*



La commune de **LES BONS VILLERS** participe à



L'OPÉRATION « ETÉ SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE »

2018



Vous êtes intéressé(e) par un job étudiant ?
Vous avez entre 15 et 21 ans ?

L'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » se déroulera du 2 au 14 juillet 2018

Ce projet est organisé par l'Administration Communale, le CPAS et la Société de logements sociaux « Les Jardins de Wallonie » avec le soutien de la Région Wallonne.

Les objectifs de l'opération sont de vous impliquer dans votre quartier ainsi que de développer votre sens de la citoyenneté et de la solidarité envers des personnes âgées, défavorisées ou en difficulté

Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons à adresser votre lettre de motivation au Service de Cohésion sociale - Place de Frasnes, 1 6210 Frasnes-lez-Gosselies ou par mail à l'adresse suivante : cohesion sociale@lesbonsvillers.be

Et ce, avant le 4 mai 2018

Afin de diversifier les activités des enfants pendant le temps de midi, nous lançons un appel pour obtenir **différents jouets, jeux de société, livres de lecture**, ... en bon état.



Attention nous n'acceptons pas de peluches. Merci de venir les déposer dans nos écoles communales ce lundi 16 avril, le mardi 17 avril et mercredi 18 avril :

Ecole Arthur Grumiaux

Rêves école maternelle : Rue de Bruxelles 41, 6210 Rêves
Villers-Perwin école Primaire : Rue de l'Escaille 1, 6210 Villers-Perwin

Ecole Jacques Brel

Mellet maternelle : Rue Helsen 4B, 6211 Mellet
Mellet Primaire : Rue Helsen 69bis, 6211 Mellet
Wayaux Maternelle et Primaire : Rue de Gosselies 17, 6210 Wayaux

NOUVEAU

Grande BROCANTE

OUVERTURE DE BROCPANET INTERNATIONAL
LE 18 FEVRIER 2018

Tous les dimanches et jours fériés
Site des Transports VAN DAMME
Rue des Français 19
(Le long de la N5)
6210 **FRASNES-LEZ-GOSSELIES**
Contact +32 495/500 007
info@brocplanet.be www.brocplanet.be

Organisé par la Cellule Solidarité Emploi en collaboration avec la commune de Les Bons Villers

Du 20 au 24/08 (S1), du 27 au 31/08 (S2)
10, Rue Zéphirin Flandre à Frasnes-Lez-Gosselies
DE 8H30 À 16H30. POUR LES ENFANTS DE 6 À 12 ANS.
PRIX : 90€/SEMAINE DE STAGE

Garderie possible à partir de 8h et jusque 17h
Petit déjeuner, dîner chaud, goûter et boissons inclus
(produits frais, locaux et de saison)

Stage « De la fourche à la fourchette »

Informations et inscriptions :
Delphine Deblaer 071/85.43.10 // 0491/34.34.34
animation.cellule@gmail.com

Infos pratiques



REPLISSAGE DES DÉCLARATIONS FISCALES - NOUVELLE PROCÉDURE

Chaque année, le SPF Finances organise, en collaboration avec la Commune de Les Bons Villers, des séances de remplissage des déclarations IPP.

Cette année, 2 fonctionnaires du SPF Finances seront à votre disposition à l'Administration communale de Les Bons Villers, Place de Frasnes, 1 à 6210 LES BONS VILLERS (Salle du Conseil communal).

**Dates : Le mercredi 30 mai 2018, de 9h à 12h et de 13h à 16h,
Le mercredi 13 juin 2018, de 9h à 12h et de 13h à 16h.**

Afin de vous éviter une trop longue attente, vous êtes invités à prendre un rendez-vous avant de vous présenter à l'administration communale. L'administration communale gèrera les rendez-vous et la distribution des tickets, à raison de 20 déclarations/heure. Les citoyens seront convoqués par bloc d'une heure. **Les réservations sont obligatoires.**

Vous devez vous présenter avec votre carte d'identité. Si vous souhaitez faire remplir la déclaration d'autres personnes, vous devez être en possession de leur carte d'identité et de l'original de leur déclaration signée. Un rendez-vous sera attribué pour chaque déclaration.

Pour la prise de rendez-vous, adressez-vous au Secrétariat général de l'administration communale :

Mme DRAYE Marie-Christine

Tél : 071/858.105
E-mail : marie-christine.draye@lesbonsvillers.be

Mme CHAVALLE Laurence

Tél : 071/858.102
E-mail : laurence.chavalle@lesbonsvillers.be



Service Public
Fédéral
FINANCES

ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2018. VOLONTARIAT À LA FONCTION D'ASSESEUR

Le prochain scrutin communal et provincial du 14 octobre 2018 offre la possibilité de faire appel à des assesseurs volontaires ainsi que le prévoit le décret du 9 mars 2017.

Conditions

Un assesseur doit remplir les conditions d'électorat telles que définies aux articles L4121-1 L4121-3 du CDLD. Lors de l'inscription des assesseurs volontaires, il sera donc tenu compte des éléments suivants: la nationalité, la domiciliation, l'âge, l'inscription sur les registres de population et jouir des droits de vote.



(suite à la page 12)

En quoi consiste la fonction d'assesseur ?

Les assesseurs assistent le président du bureau en fonction des tâches qui lui sont conférées par ce dernier et ce en fonction du type de bureau dans lequel l'assesseur désigné effectue sa prestation. Dès lors, dans un bureau de vote, les assesseurs pourront être amenés à :

- vérifier les bulletins de vote ;
- pointer les électeurs présents sur le registre de scrutin ;
- remplacer le président en cas d'absence de ce dernier ;
- accompagner les électeurs assistés dans l'isoloir, tenir le registre des électeurs,....

Dans un bureau de dépouillement, l'assesseur contribuera à la comptabilisation des bulletins et à la comptabilisation des voix des listes et des candidats.

Candidature

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans l'organisation de ce moment de démocratie, vous pouvez vous manifester auprès de l'administration communale.

Adresse : Commune de Les Bons Villers – Place de Frasnes 1 à 6210 Les Bons Villers.

Contact: 071/858.120 ou secretariat@lesbonsvillers.be

Tribune politique

RENCONTRE CITOYENNE : "DEMAIN LES BONS VILLERS"

Venez partager avec nous vos interrogations, vos propositions et pourquoi pas votre éventuelle collaboration Vendredi 27 avril dès 20 h à la Maison de Village de Mellet (rue Helsen)

Cette année la 14ème Fête de l'ortie se déroulera le **SAMEDI 16 JUIN À LA SALLE PAROISSIALE** (rue Vanbeneden à Frasnes-lez-Gosselies)

Pour tout contact :

Daniel TERRASSE (0478/988.856), Henri MEGALI (0489/523.583)

FACEBOOK : écolo Les Bons Villers

Les Bons Villers
écolo



Henri MEGALI
Conseiller communal



Daniel TERRASSE
Secrétaire local

Agenda

BATTEZ-VOUS CAR LE MONDE EN DÉPEND

PROJECTION DU FILM
"UNE SUITE QUI DÉRANGE"
VIEUX-CHÂTEAU - MELLET

MERCREDI 2 MAI
ACCUEIL: 19H
FILM: 19H30

Entrée gratuite !

une suite qui dérange
LE TEMPS DE L'ACTION

CPD Les Bons Villers | enercoop | Service Energie LIBV

Le CLUB DES panthers LBV

organise son 8^e **TOURNOI DE FUTSAL**

SAMEDI 5 MAI - 11H00

Boissons & sandwiches sur place
Infos & réservations: 0494/252544

Complexe sportif de Les Bons Villers
Rue J-B Loriaux - 6210 Frasnes-lez-Gosselies

LES ENFANTS DE CHŒUR

Venez assister à l'enregistrement

MARDI 29 MAI 2018
AU COMPLEXE SPORTIF DE FRASNES-LEZ-GOSSELIES

Avant le 30 Avril 2018 **10€** | Après le 30 Avril 2018 **12€**

Infos et réservations
comitedesfetesdereves@gmail.com
0486 72 44 78

VIVACITE

90'S EDITION **VMF** VINTAGE MUSIC FESTIVAL

ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE

30 JUIN 2018

PRÉVENU À 19.50€

MENELIK · MISTER COVER

ALLAN THEO + CHRIS (LE SQUAD) + FRANK (ZOE) BOYS BAND GENERATION

DJ JEAN NOEL HOVINNE (DJ PALLADIUM) · BERNARD MINET SEATTLE 90 · PAS DE SOIR CHERI · DJS ET ARTISTES BELGES

ZONE KIDS | RETRANSMISSION COUPE DU MONDE | RETRO GAMING AND MANY MORE

www.vintagemusicfestival.be

125 ans !

Harmonie Royale de Mellet

CONCERT DE GALA

Direction : Francis HENIN

Président : Bernard BAQUET



Samedi 5 mai 2018

15 h : Expo photos

17 h : Concert avec la participation de la

Compagnie de Danse ARTEMIS dans

l'église Saint Martin et Saint Mutien-

Marie de Mellet : 12 €, enfants - 12 ans : 5 €

19 h : Barbecue sous chapiteau, derrière l'église :

15 €, enfants - 12 ans : 10 €

Réservations obligatoires pour le concert et pour le barbecue :

mrmathieumartin@gmail.com
071/38.36.54

christine.lefevre@brutele.be
071/81.42.12

contact@harmoniedemellet.be

Paiement sur le compte de l'Harmonie : BE22 1031 0789 1047



1893 - 2018

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou d'abus d'alcool
Exempt de timbre : art. 198.5

PLANNING D'ACTIVITÉS 2017-2018 COMPLEXE SPORTIF DE FRASNES-LEZ-GOSSELIES

LE 27/04/2018 :	BARBECUE DES AINÉS
LE 05/05/2018 :	RAID DES 5 VILLAGES
DU 03 AU 13/05/2018 :	TOURNOI DE TENNIS
LE 27/05/2018 :	POINTS VERTS – MARCHÉ ADEPS
LE 29/05/2018 :	LES ENFANTS DE CHŒUR (VIVACITÉ)
LE 18/06/2018 :	COUPE DU MONDE DE FOOTBALL – BELGIQUE - PANAMA
LE 19/06/2018 :	DON DE SANG (DE 15H À 19H30)
LE 21/06/2018 :	CONCOURS ANNUEL DE PÉTANQUE
LE 23/06/2018 :	COUPE DU MONDE DE FOOTBALL – BELGIQUE - TUNISIE
LE 24/06/2018 :	TOURNOI REAL FRASNES – FUTSAL
LE 25/06/2018 :	JOURNÉE ADEPS/ÉCOLES
LE 28/06/2018 :	COUPE DU MONDE DE FOOTBALL – BELGIQUE – ANGLETERRE
Du 02 au 06/07/2018 :	STAGES SPORTIFS – WATTIAUX O. ASBL OLIDAYSPOORT
Du 09 au 13/07/2018 :	STAGES SPORTIFS – WATTIAUX O. ASBL OLIDAYSPOORT
Du 16 au 20/07/2018 :	STAGES SPORTIFS – WATTIAUX O. ASBL OLIDAYSPOORT
Du 23 au 27/07/2018 :	STAGES SPORTIFS – HENRY PATRICIA.
Le 28/07/2018 :	TOUR DE RÉGION WALLONNE
Du 30/07 au 03/08/2018 :	STAGES SPORTIFS – RUCQUOY J.

Carnet de famille



DÉCÈS

NOM ET PRÉNOM	DATE DE DÉCÈS	CIMETIÈRE
VERLY Andrée	4/01	Mellet
NICAISE Claudine	6/01	Mellet
NOEL René	23/01	terre commune
ANTHIERENS Simonne	26/01	Mellet
ROBERT Maurice	27/01	FLG
COLSON Marcel	29/01	FLG
NONNON Jeanne	2/02	Rèves
COLICIS Claude	3/02	FLG
HARPIGNY Irma	6/02	V-P
HAZARD Simonne	8/02	Rèves
LIMBOURG Anne	15/02	V-P
NOIRSINT Gilberte	22/02	FLG
RUCQUOY Pierre	28/02	Mellet
ADAM Elisa	28/02	Wayaux
DRAPIER Marie	5/03	FLG
BUXIN Paulette	10/03	Mellet
COLINVAUX Berthe	16/03	FLG

NAISSANCES

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
ESCOYEZ FOCKEYDEY Marceau	6/01	FLG
DRAPIER Emma	14/01	Mellet
JACOB Olivia	15/01	FLG
PIETTE William	25/01	Mellet
ETTAJ Kaïs	31/01	Rèves
DEFORSEAU Manoah	2/02	V-P
DEFORSEAU Tyméo	2/02	V-P
BARDECHE Kamael	15/02	Mellet
CATELAIN Louis	20/02	Mellet
FALLIER Victoria	26/02	Rèves
CARTAGE Eliott	26/02	Rèves
FROIDMONT Alice	7/03	FLG
BAYARD Capucine	7/03	FLG
MAES Angelina	9/03	FLG
VERMEIREN Lina	13/03	Rèves
SPATARO Justin	21/03	Wayaux

Note: La loi du 14 janvier 2013 concernant la simplification administrative est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013. A partir de cette date, un décès n'est plus acté qu'à la commune du lieu où le décès s'est produit. Selon les cas, cette information à la commune de résidence du défunt peut prendre un certain temps. Une des conséquences est que notre Administration, au moment de la rédaction du Bulletin, n'est plus en mesure de déterminer exactement la liste exhaustive des citoyens bonvillersois décédés. Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément et vous remercions de votre compréhension. A l'avenir, le Carnet des décès se limitera à la liste non exhaustive des personnes dont la dépouille ou les cendres se trouvent dans les cimetières de notre entité.



NOUVEAUTÉ 2018

Plus belle la vie au Château de Collonges

Votre lieu de résidence :
LE CHÂTEAU DE COLLONGES

Situé à 40 km de Valence, au cœur des régions viticoles des Côtes-du-Rhône, voisin du département de l'Ardèche et du Vercors, le château est blotti au cœur de la Drôme des collines dans le pittoresque village de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Mélange subtil de la Provence et des Alpes, le climat de la Drôme est caractérisé par sa douceur de vivre. Le domaine offre tout le confort nécessaire pour un séjour de qualité.



Balade estivale en Drôme



Le Collège communal de l'entité de « Les Bons Villers » a le plaisir de vous proposer un séjour dans le sud de la France, du 16 au 23 août 2018, spécialement conçu pour les Aînés de l'entité et leur famille.

- 16/08** : Voyage de jour en car *Les Bons Villers / Saint-Donat-sur-l'Herbasse*.
- 17/08** : Découverte en train à vapeur des magnifiques Gorges du Doux en Ardèche.
- 18/08** : Dégustation de vins régionaux, excursion en bateau à roue sur l'Isère et visite guidée du *Jardin des Fontaines Pétrifiantes* à la Sône.
- 19/08** : Journée de villégiature au Château de Collonges.
- 20/08** : Découverte de *La Grotte Chauvet*, patrimoine mondial de l'UNESCO. A la Ferme Théâtre de Lablachère, spectacle de Jean-Marc Moutet, dans le rôle de Jean Ferrat.
- 21/08** : Visite guidée de *La Grotte de Choranche* dans le Massif du Vercors.
- 22/08** : Balade commentée dans le petit train des vignes au cœur du vignoble de Tain l'Hermitage.
- 23/08** : Voyage de jour en car *Saint-Donat-sur-l'Herbasse / Les Bons Villers*.

Organisation :

ASBL International Hainaut Tourisme



Une asbl de
la Province de Hainaut Licence A1976

Ce magnifique séjour vous est proposé au prix de 659 € par personne tout compris, enfant jusque 12 ans : 479 €.

Programme détaillé et bulletin d'inscription disponibles à la Cellule « Cohésion sociale » place de Frasnes, 1 à 6210 LES BONS VILLERS, ou sur simple demande auprès de l'ASBL INTERNATIONAL HAINAUT TOURISME au 071/86.66.60

Note à l'attention du lecteur : les articles et informations paraissant dans le bulletin d'information communal et transmises par différents auteurs relèvent de leur responsabilité, tant dans leur présentation que dans le contenu rédactionnel.

Réalisation, mise en page & graphisme : Max - maxime.giambattista@lesbonsvillers.be
Editeur responsable : Collège communal - Place de Frasnes, 1 - 6210 Les Bons Villers